

Conseil d'administration du 18/10/2023

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu la décision de labellisation de la Conférence Nationale de l'Immobilier Public du 10 octobre 2023,
Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances du Val de Marne en date du 27 septembre 2023,
Vu l'avis de la commission des moyens du 06/10/2023

Délibération

Le Conseil d'administration autorise :

- la signature du Bail en Etat Futur d'Achèvement (BEFA) pour des locaux au sein d'un ensemble immobilier à construire, situé sur la parcelle I106 de la commune de Gentilly (adresse postale 7 rue de Sainte Hélène, Paris 13ème arrondissement), conformément au projet annexé ;
- le Directeur de CentraleSupélec à signer, avec possibilité de subdéléguer, le Bail en état futur d'achèvement et tous actes ou décisions afférents à l'exécution dudit Bail.

Nombres de votants : 28

Vote pour	Vote contre	Abstention
28	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/10/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057